

CONVENTION DE L'UNION AFRICAINE SUR LA FIN DES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES ET AUX FILLES

VERSION ADAPTÉE AUX ENFANTS



AVANT-PROPOS

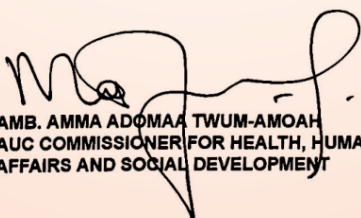
C'est avec un sentiment d'urgence et d'espoir que j'accueille cette version essentielle adaptée aux enfants de la Convention de l'Union africaine sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles (AU CEVAWG).

La pleine réalisation de cette Convention historique, qui garantit aux filles le droit à la sécurité, à la santé, à la dignité, à l'éducation, à la participation et à la protection contre toutes les formes de violence et de discrimination, est indispensable pour atteindre l'objectif de filles africaines en bonne santé et autonomes tel qu'envisagé dans l'Agenda 2063, L'Afrique que nous voulons. Elle est également pleinement alignée sur les aspirations de l'Agenda 2040 pour une Afrique digne de ses enfants.

Bien que la Convention établisse un cadre continental essentiel pour la protection, son langage juridique complexe peut rester inaccessible aux principaux titulaires de droits qu'elle cherche à autonomiser : nos enfants. Cette version adaptée aux enfants n'est donc pas simplement une ressource complémentaire, mais un impératif stratégique. Elle comble le fossé entre les engagements politiques de haut niveau et les réalités vécues, en traduisant les principes juridiques en concepts clairs, attrayants et accessibles que les enfants peuvent comprendre, revendiquer et défendre.

L'importance de cette initiative est multiple. Premièrement, elle autonomise les enfants par la connaissance, en dotant les filles et les garçons d'une compréhension claire de leurs droits à la sécurité, à la santé et à la dignité. Deuxièmement, elle favorise leur capacité d'action et leur participation, en reconnaissant les enfants non pas comme des victimes passives, mais comme des acteurs actifs dans la prévention de la violence au sein de leurs écoles, de leurs familles et de leurs communautés. Troisièmement, elle promeut l'inclusion en tenant compte de la diversité des filles africaines, qu'elles vivent en milieu rural ou urbain, qu'elles soient scolarisées ou déplacées, avec ou sans handicap, affirmant ainsi que la protection et la dignité sont universelles et non négociables.

Je salue cette initiative opportune qui fournit un outil puissant transformant les engagements juridiques en un catalyseur de dialogue, de prévention et de changement intergénérationnel. En veillant à ce que nos enfants soient informés, engagés et autonomisés, nous investissons dans un avenir plus sain, plus juste et plus résilient. J'exhorte tous les partenaires à soutenir la large diffusion et l'utilisation de cette ressource, car donner les moyens d'agir à nos plus jeunes citoyens demeure la voie la plus sûre vers un bien-être durable pour tous.



AMB. AMMA ADOMAA TWUM-AMOAH
AUC COMMISSIONER FOR HEALTH, HUMANITARIAN
AFFAIRS AND SOCIAL DEVELOPMENT

PREFACE

La violence à l'égard des femmes et des filles reste l'une des violations des droits humains les plus répandues en Afrique, avec des impacts dévastateurs sur la santé, l'éducation et le bien-être. Les enfants, en particulier les filles, figurent parmi les plus vulnérables en raison de leur âge, de leur dépendance et de leur accès limité à la protection.

Pour y remédier, l'Union africaine a adopté la Convention sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles (AU CEVAWG) lors de sa 38^e session ordinaire en février 2025, marquant un engagement historique pour éliminer toutes les formes de violence.

Cependant, les documents juridiques utilisent souvent un langage technique que les enfants et les jeunes ont du mal à comprendre. Pour combler cette lacune, le Bureau de liaison de l'UA, en partenariat avec la Direction de l'UA pour les Femmes, le Genre et la Jeunesse, a élaboré cette version adaptée aux enfants de l'AU CEVAWG. Elle simplifie le texte original en utilisant un langage et des illustrations accessibles, le rendant attrayant et culturellement pertinent pour les enfants et adolescents à travers l'Afrique.

Cette ressource vise à éduquer, responsabiliser et inspirer à l'action, aidant les enfants à comprendre leurs droits, à se défendre eux-mêmes et à défendre les autres, et à contribuer à un monde sans violence.

Ce document est un outil de sensibilisation et de participation, affirmant que les enfants sont des acteurs actifs de changement dans les familles, les écoles et les communautés. Nous invitons les enfants, les personnes qui s'occupent d'eux, les éducateurs et les décideurs à utiliser ce guide pour favoriser le dialogue, renforcer les systèmes de protection et faire progresser une Afrique où chaque femme et chaque fille vit libre de toute violence.

Messages du Bureau de liaison de World Vision UA et de la Direction de l'UA pour les Femmes, le Genre et la Jeunesse



Chaque enfant mérite un monde libre de violence et de peur. En rendant cette Convention accessible, nous investissons dans un avenir où les enfants comprennent leurs droits et contribuent activement à façonner une Afrique plus sûre et plus équitable.

Sam Norgah,

Bureau de liaison de World Vision
auprès de l'Union Africaine (UA)

L'Union africaine s'engage à faire en sorte qu'aucune femme ni fille ne souffre en silence. Cette version adaptée aux enfants reflète notre engagement en faveur de l'inclusion et de l'autonomisation, en veillant à ce que les enfants soient informés et impliqués dans la construction d'un continent où la dignité et l'égalité prévalent.

Prudence Nonkululeko

Direction Genre, Femmes et
Jeunesse Union africaine

REMERCIEMENTS

Le développement de cette version adaptée aux enfants de la Convention de l'Union africaine sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles (AU CEVAWG) a été rendu possible grâce à l'engagement indéfectible, à la collaboration et à l'expertise de nombreux individus et organisations.

Nous exprimons notre profonde gratitude aux enfants d'Éthiopie, du Rwanda, de Sierra Leone et du Zimbabwe, dont la participation active au processus de validation a permis de garantir que cette version reflète authentiquement leurs voix et perspectives.

Nous adressons nos remerciements sincères aux éminents contributeurs de l'Union africaine pour leur soutien inestimable : Dr Ayalew Getachew Asseffa, Dr Musavengana Chibwana, Dr Olubusayo Akinola, Nena Thundu, Twambo Ronah Mumba et Lindiwe Ngwenya. Une mention spéciale à Victoria Maloka pour son leadership et ses orientations, qui ont été essentiels lors de la conception de cette initiative.

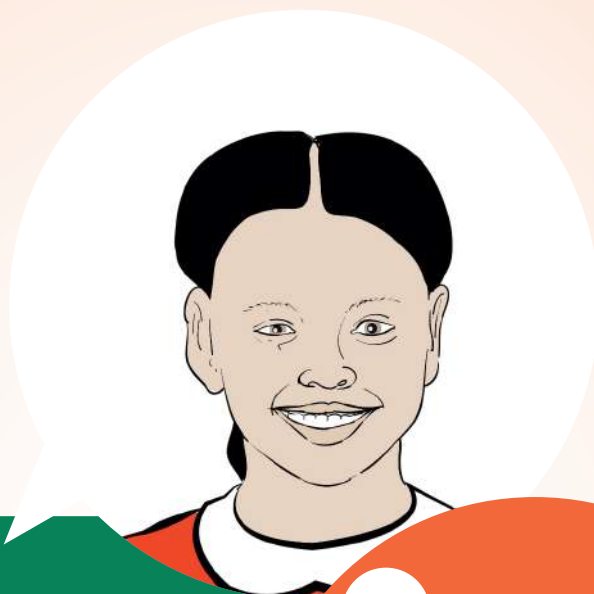
Nous remercions également le personnel des organisations suivantes pour le temps qu'ils ont consacré à la révision des versions provisoires : Eletshachew Aynalem (ONU Femmes), Zemzem Jemal (Plan International) et Mwila Malama (Save the Children).

Nos remerciements particuliers vont à nos collègues de World Vision pour leur dévouement et leurs contributions dans diverses fonctions : Malak Gibreel, Molly B. Kyomyisha, Tsion Hunde, Margaret Maidei Phiri, Shamiso Matambanadzo, Sakhile Dlamini, Imelda Simo Happe, Ntokozo Magaya, Sharon Mwitari, Joy Kivata, Faith Thuku, Milkah Mwangi, Sam Norgah, Temesgen Aklilu et Addiskidan Nigussie.

Enfin, nous exprimons notre reconnaissance sincère aux directeurs régionaux de World Vision — Lilian Dodzo, Carla Denizard et Matthew Pickard — pour leur soutien constant et leur approbation de l'implication de World Vision dans ce projet.

Cette réalisation souligne la force du partenariat et notre engagement collectif à promouvoir les droits des enfants à travers l'Afrique. Ensemble, nous réaffirmons notre détermination à créer des espaces sûrs, inclusifs et valorisants pour chaque enfant, en veillant à ce que leurs voix contribuent à façonner les politiques et cadres qui influencent leur vie.

POURQUOI CETTE CONVENTION EXISTE



1.

Les dirigeants africains veulent que l'Afrique soit un endroit sûr pour les femmes et les filles.

2.

Ils savent que les femmes et les filles peuvent être blessées à la maison, à l'école, au travail, dans la communauté ou en ligne.

3.

Ils croient que chaque femme et chaque fille devrait vivre sans peur, sans douleur et sans injustice.

4.

Ils croient aussi que les garçons et les hommes devraient aider à rendre le monde plus sûr.

ARTICLE 1 - LES MOTS IMPORTANTS À CONNAÎTRE

1. **Convention:** un ensemble de règles que les pays acceptent de suivre pour protéger les femmes et les filles.
2. **Cour:** un endroit où les juges décident ce qui est juste ou injuste.
3. **Cyberspace:** L'internet, où les gens discutent, apprennent et partagent des informations avec des téléphones ou des ordinateurs.
4. **Famille:** des personnes qui s'aiment et prennent soin les unes des autres, comme les parents, les enfants, les proches ou les personnes qui s'occupent d'eux.
5. **Féminicide:** quand une femme ou une fille est tuée simplement parce qu'elle est une femme.
6. **Genre:** ce que les gens pensent que les garçons et les filles doivent faire dans la société.
7. **Fille:** une personne de sexe féminin âgée de moins de 18 ans.
8. **Pratiques nuisibles :** tout comportement ou tradition qui fait du mal aux femmes et aux filles ou qui leur enlève leurs droits.
9. **Masculinité positive:** apprendre aux garçons et aux hommes à être gentils, justes et respectueux envers les filles et les femmes.
10. **Maison sûre :** un endroit où les femmes ou les filles en danger peuvent rester en sécurité et recevoir de l'aide.
11. **Approche centrée sur la victime :** Toujours placer en priorité la personne qui a été blessée et la traiter avec soin.
12. **Violence envers les femmes et les filles :** Toute action ou parole qui fait du mal aux femmes ou aux filles à la maison, à l'école, au travail ou en ligne
13. **Femme:** une personne de sexe féminin âgée de 18 ans ou plus.
14. **Défenseur des droits des femmes et des filles :** quelqu'un qui prend la parole pour protéger les droits des femmes et des filles.

COIN QUIZ

MOTS À CONNAÎTRE

Quiz (Choix multiple):

1. Que signifie « Convention » ?

- a. Une fête
- b. Un ensemble de règles que les pays acceptent de suivre
- c. Une matière à l'école

2. Qu'est-ce que le « Féminicide » ?

- a. Quand une fille gagne un prix
- b. Quand une femme ou une fille est tuée simplement parce qu'elle est une femme
- c. Un type de fête

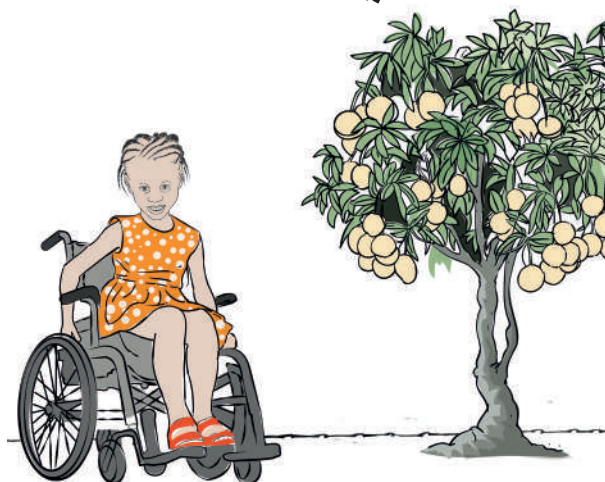
3. Qu'est-ce que la « Masculinité positive » ?

- a. Les garçons sont plus forts que les filles
- b. Apprendre aux garçons et aux hommes à être gentils, justes et respectueux
- c. Un sport

Exercice:

a. Dessine une image de ce à quoi ressemble, selon toi, une « Maison sûre ».

COIN QUIZ



ARTICLE 2 - DROIT DE VIVRE SANS VIOLENCE

1.

Chaque femme et chaque fille a le droit de vivre en sécurité et de ne subir aucun mal.

2.

Personne ne doit effrayer, blesser ou traiter une femme ou une fille injustement parce qu'elle est une femme ou une fille.

3.

Ce droit est lié à d'autres droits importants, comme la liberté, le respect et la sécurité.

4.

Tout le monde, y compris les familles, les écoles, les communautés, les dirigeants et les gouvernements, doit aider à protéger les femmes et les fillelimage

**Dis Non À
La Violence**



COIN QUIZ

DROIT DE VIVRE SANS VIOLENCE

Quiz (Vrai / Faux):

- a. Chaque femme et chaque fille a le droit de vivre en sécurité.
- b. Seuls les gouvernements doivent protéger les femmes et les filles.

Exercice:

- a. Jeu de rôle : par deux, montrez comment un(e) enseignant(e), un(e) ami(e) ou un membre de la famille peut aider à protéger quelqu'un du danger.
- b. Écrivez une phrase : « Je peux aider à protéger les filles en... »



**COIN
QUIZ**

ARTICLE 3 - QUAND ET OÙ CES RÈGLES S'APPLIQUENT



1. Ces règles protègent les femmes et les filles contre la violence partout : à la maison, à l'école, au travail, dans la communauté et en ligne.



EN TEMPS DE PAIX



PENDANT UN CONFLIT



APRÈS UNE CATASTROPHE

2. Elles s'appliquent à tout moment: quand tout va bien, pendant les conflits, après des catastrophes ou dans toute situation difficile.

COIN QUIZ

QUAND ET OÙ CES RÈGLES S'APPLIQUENT

Quiz (À compléter):

Ces règles protègent les femmes et les filles à
....., et

Exercice:

Crée un poster montrant que la protection s'applique en temps de paix.

ARTICLE 4 - CE QUE CES RÈGLES VISENT À RÉALISER



1. Aider les familles, les pays et les organisations à arrêter la violence en utilisant des informations étape par étape recueillies sur différents groupes de femmes et de filles.



2. Apprendre aux familles, aux écoles et aux communautés à respecter les femmes et les filles et à éviter les croyances nuisibles.



3. Fournir de l'aide aux victimes, comme un soutien d'urgence, des conseils et des maisons sûres.



4. Veiller à ce que les médecins, la police et les tribunaux traitent les cas rapidement et équitablement.

COIN QUIZ

CE QUE CES RÈGLES VISENT À RÉALISER

Quiz (Choix multiple):

1. Quel est un des objectifs de la Convention ?
 - a. Ignorer les victimes
 - b. Arrêter la violence contre les femmes et les filles
 - c. Inventer de nouveaux jeux

Exercice:

- a. Comment les écoles peuvent-elles apprendre le respect des filles?
- b. Dis « Non » à la violence en...

**COIN
QUIZ**



ARTICLE 5 - CE QUE LES GOUVERNEMENTS DOIVENT FAIRE



1. Élaborer et appliquer des lois strictes pour arrêter la violence, même en ligne.



2. Veiller à ce que la police, les médecins et les tribunaux aident les survivantes et rendent justice.



3. Recueillir des informations sur la violence pour mieux la comprendre et mieux planifier.



4. Fournir de l'argent pour soutenir des programmes qui protègent les femmes et les filles.

COIN QUIZ

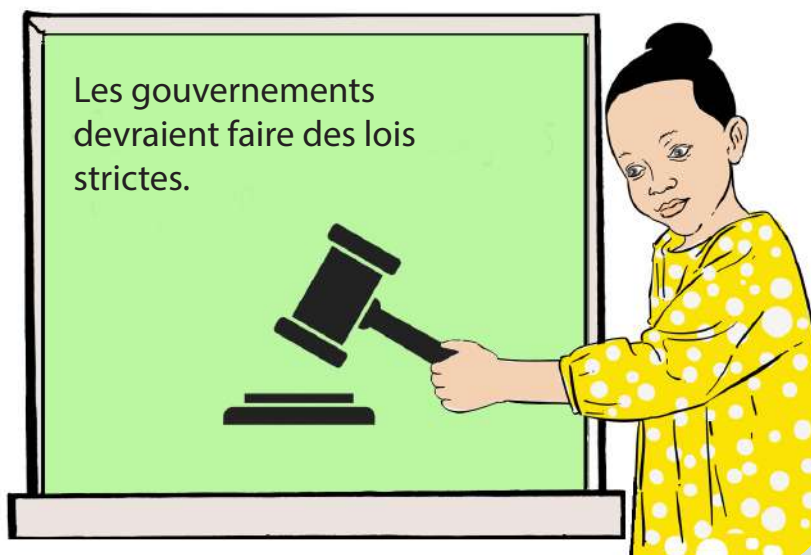
CE QUE LES GOUVERNEMENTS DOIVENT FAIRE

Quiz (Vrai / Faux):

- a. Les gouvernements devraient faire des lois strictes pour arrêter la violence.
- b. Les gouvernements ne devraient pas collecter d'informations sur la violence.

Exercice:

Imagine que tu es un(e) leader. Écris 3 choses que tu ferais pour protéger les femmes et les filles.



**COIN
QUIZ**

ARTICLE 6 - IDÉES PRINCIPALES DE CETTE LOI

Les pays qui acceptent de suivre cette Convention doivent se rappeler ces idées importantes:

1.

Respecter et protéger les droits des femmes et des filles.

2.

Toute personne qui a été blessée doit être mise en priorité et recevoir des soins, de la sécurité, du soutien et de la justice.

3.

Tout le monde doit travailler ensemble – familles, écoles, communautés et gouvernements – pour arrêter la violence.

4.

All women and girls should be treated fairly and equally, no matter their age, background, disability, or beliefs.

5.

Les garçons et les hommes doivent être gentils et respectueux.



COIN QUIZ

IDÉES PRINCIPALES DE CETTE LOI

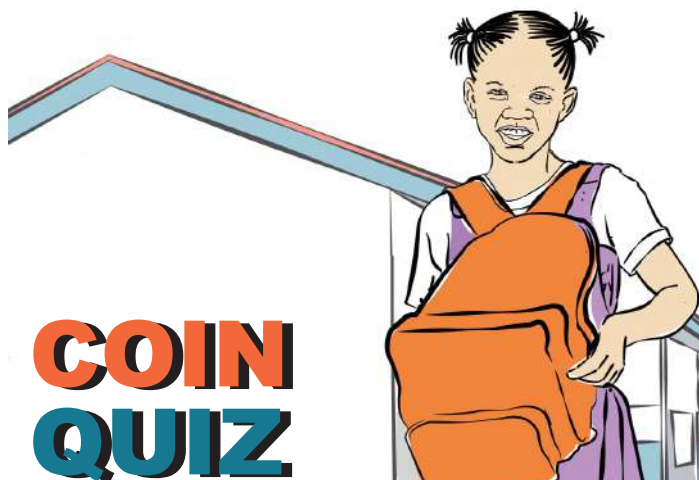
Quiz (Choix multiple):

1. 1. Qui doit travailler ensemble pour arrêter la violence ?

- a. Seulement les familles
- b. Familles, écoles, communautés et gouvernements
- c. Juste les garçons

Exercice:

- a. Entoure les mots qui montrent l'équité : respect, égalité, gentillesse.
- b. Écris ou dessine : « Les garçons et les hommes doivent être... »



ARTICLE 7 - SOUTENIR LES FEMMES ET LES FILLES QUI ONT BESOIN D'UN SOUTIEN PARTICULIER

Certaines femmes et filles, comme celles en situation de handicap, pauvres, réfugiées, veuves ou âgées, ne sont pas en sécurité. Les pays devraient :



1. Fournir des soins de santé, de la sécurité et un soutien social et émotionnel.

2. Traiter toutes les femmes et les filles avec respect.



3. Protéger les femmes âgées contre les mauvais traitements.

4. Aider les femmes réfugiées, demandeuses d'asile et déplacées à l'intérieur de leur pays.

5. Faire des lois pour protéger les femmes et les filles en situation de handicap.

6. S'assurer que les personnes qui font du mal aux femmes et aux filles soient punies.



QUIZ CORNER

SOUTENIR LES FEMMES ET LES FILLES QUI ONT BESOIN D'UN SOUTIEN PARTICULIER

Quiz (Vrai / Faux):

- a. Les femmes réfugiées et les femmes en situation de handicap doivent bénéficier d'une protection spéciale.
- b. Les femmes âgées n'ont pas besoin de respect.

Exercice:

- a. Écris une carte de remerciement à quelqu'un qui aide les femmes vulnérables.
- b. Brainstorming : Que peuvent faire les communautés pour soutenir les veuves ou les réfugiées ?

**COIN
QUIZ**



ARTICLE 8 - PROTÉGER LES FEMMES AU TRAVAIL

1.

Rendre les lieux de travail sûrs et bienveillants.

2.

Protéger les femmes dans tous les types d'emplois.

3.

Protect women in all jobs.

4.

Assurer un salaire égal et des chances égales, des rôles de leadership, des congés pour les parents et l'accès à la garde d'enfants.



ARTICLE 9 - PROTÉGER LES FILLES AU TRAVAIL

Certaines femmes et certaines filles, notamment celles en situation de handicap, vivant dans la pauvreté, réfugiées, veuves ou âgées, ne sont pas en sécurité. Les pays doivent :



1. Empêcher les filles de faire des travaux dangereux.

2. Corriger les raisons pour lesquelles les filles sont obligées de travailler dans des endroits dangereux.



3. Vérifier les progrès réalisés pour assurer la sécurité des filles au travail.

COIN QUIZ

PROTÉGER LES FEMMES ET LES FILLES AU TRAVAIL

Quiz (Choix multiples):

1. 1. Que faut-il arrêter au travail?

- a. La violence
- b. Le salaire égal
- c. La garde d'enfants

2. 2. Les filles ne doivent pas faire de travail _____

- a. Dangereux
- b. Sûr
- c. Amusant

Exercice:

- a. Dessine deux lieux de travail : un dangereux et un sûr.
- b. Écris : « Un lieu de travail sûr a... »

**COIN
QUIZ**



ARTICLE 10 - EMPÊCHER LA VIOLENCE AVANT QU'ELLE N'ARRIVE



1. Créer des lois et des règles pour arrêter la violence.

2. Ne pas utiliser la culture, la tradition ou la religion pour excuser la violence.



3. Respecter les droits des femmes et des filles.

4. Apprendre aux gens les valeurs africaines, le respect et l'égalité.



5. Former les juges, la police et les dirigeants à bien gérer les cas de violence.

6. Appliquer de vraies sanctions contre la violence.



7. Les médias et les réseaux sociaux doivent aider à diffuser des messages pour mettre fin à la violence.

COIN QUIZ

EMPÊCHER LA VIOLENCE AVANT QU'ELLE N'ARRIVE

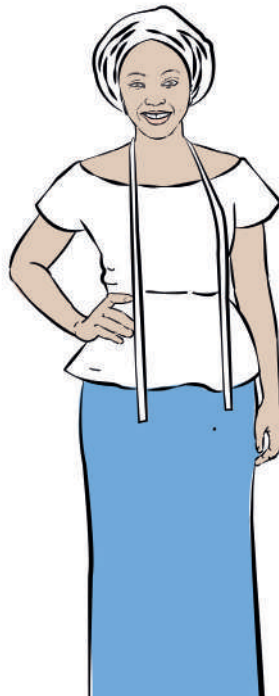
Quiz (Vrai / Faux):

- a. La culture ou la tradition peuvent excuser la violence.
- b. Les médias doivent aider à diffuser des messages pour arrêter la violence.

Exercice:

- a. Crée un petit slogan ou chant : « Respecte les femmes, respecte les filles ! »

**COIN
QUIZ**



ARTICLE 11 - PROTECTION ET SOUTIEN AUX VICTIMES



1. Assurer la sécurité des femmes et des filles pour qu'elles puissent signaler la violence et leur fournir des lieux sûrs, des soins médicaux, des conseils et de l'aide juridique.

2. Les femmes doivent participer au développement et leurs biens doivent être protégés pour garantir leur sécurité.



3. Les pays doivent soutenir et protéger les défenseuses des droits des femmes et collaborer avec les organisations de femmes qui s'expriment pour mettre fin à la violence.

ARTICLE 12 - ACCÈS À LA JUSTICE

1.

Le gouvernement doit s'assurer que les femmes et les filles soient traitées équitablement et respectées devant les tribunaux.

2.

La police et les tribunaux doivent gérer les affaires rapidement et correctement.

3.

Les victimes, leurs familles et les témoins doivent être protégés

4.

Les informations sur les victimes doivent rester privées.

5.

Les victimes doivent recevoir du soutien, des ordonnances de protection et des compensations.

6.

Ceux qui font du mal doivent être punis et aidés à changer.



COIN QUIZ

PROTECTION, SOUTIEN ET JUSTICE

Quiz (À compléter):

- Les victimes doivent recevoir, et
- Les tribunaux doivent traiter les affaires, et

Exercice:

- Écris une courte lettre pour encourager quelqu'un à signaler la violence.
- Dessine un « Bouclier de Justice » montrant la protection des victimes.



ARTICLE 13 - TRAVAILLER ENSEMBLE

1.

Veiller à ce que le gouvernement, les organisations non gouvernementales, les communautés et le secteur privé travaillent ensemble pour prévenir la violence et soutenir les survivantes.

2.

Créer des partenariats qui relient le soutien communautaire à la police, aux services de santé et à la justice.

3.

Renforcer la collaboration entre les pays et les institutions pour mettre fin à la violence contre les femmes et les filles.



QUIZ CORNER

TRAVAILLER ENSEMBLE

Quiz (Choix multiples):

1. Qui doit travailler ensemble pour prévenir la violence ?
- a. Seulement les gouvernements
 - b. Gouvernements, société civile, communautés et secteur privé
 - c. Juste les écoles

Exercice:

- a. Activité de groupe : Créez une « chaîne de soutien » en vous donnant la main et en disant comment chaque groupe peut aider.



ARTICLE 14 - COMMENT CES RÈGLES S'APPLIQUENT

1.

Vos dirigeants promettent de suivre les règles et de tenir la Commission Africaine informée de ce qu'ils font pour vous protéger.

2.

La Commission Africaine s'assure que les règles sont bien respectées.

3.

S'il y a un désaccord sur les règles, la Commission Africaine peut saisir la Cour Africaine.

4.

La Cour Africaine peut aider à résoudre les problèmes concernant l'application des règles.

Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples – C'est un groupe qui aide à protéger les droits des personnes et rappelle aux gouvernements de traiter tout le monde de manière juste.

Cour Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples – C'est une cour qui aide à protéger les droits des personnes et veille à ce que les gouvernements respectent les règles.



ARTICLE 15 - PROTÉGER LES FEMMES ET LES FILLES QUOI QU'IL ARRIVE

1.

Rien dans ces règles ne peut être utilisé pour affaiblir ou réduire la lutte contre la violence.

2.

Si certaines règles semblent se contredire, nous choisissons toujours celle qui protège le mieux les femmes et les filles contre la violence.



ARTICLE 16 - SIGNER ET ACCEPTER LA CONVENTION

1.

Tout pays de l'Union Africaine peut signer et accepter de faire partie de cette Convention.

2.

Chaque pays doit suivre ses propres lois lorsqu'il décide de signer.

3.

Après la signature, le pays doit envoyer un document officiel pour confirmer son accord.

4.

Ce document est remis au Président de la Commission de l'Union Africaine, qui garde les archives.



ARTICLE 17 - QUAND LA CONVENTION ENTRE EN VIGUEUR

Voici un résumé rapide de la façon dont la Convention devient officiellement active :

1.

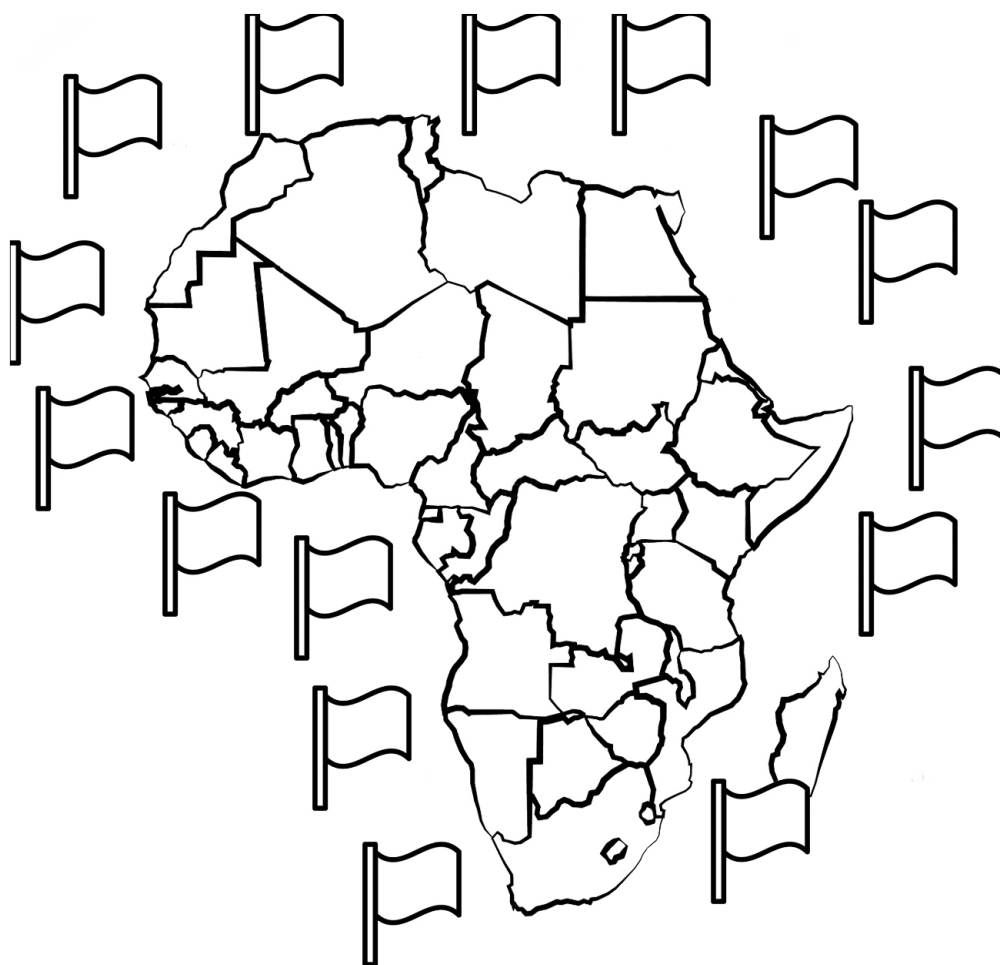
15 pays africains acceptent.

2.

Après 30 jours,
elle devient
officielle.

3.

La Commission de l'Union Africaine informe
les pays qu'elle est désormais en application.



« Pouvez-vous identifier votre pays sur la carte ? »

ARTICLE 18 - COMMENT CES RÈGLES PEUVENT ÊTRE MODIFIÉES

1.

Tout pays africain ayant rejoint la Convention peut proposer des changements aux règles

2.

Ces propositions sont partagées avec tous les pays et doivent être examinées dans l'année qui suit.

3.

L'Union Africaine décide si les changements doivent être acceptés.

4.

Les nouvelles modifications ne prennent effet qu'après que toutes les étapes de l'Article 17 ont été suivies.



ARTICLE 19 - PRÉOCCUPATIONS DES PAYS

1.

Un pays peut exprimer une préoccupation s'il a un problème avec une partie des règles.

2.

Un pays peut retirer sa préoccupation à tout moment.

3.

L'Union Africaine doit être informée par écrit si la préoccupation est retirée.

4.

Cette préoccupation ne doit pas aller à l'encontre de l'objectif de mettre fin à la violence contre les femmes et les filles.



ARTICLE 20 - PRÉSERVATION ET ARCHIVES DE LA CONVENTION

1.

Vos dirigeants doivent envoyer leurs documents officiels d'adhésion à l'Union Africaine pour faire partie de l'équipe qui protège vos droits.

2.

Tout pays peut quitter la Convention en donnant un préavis d'un an.

3.

L'Union Africaine partage toutes les informations sur les signatures, les changements et les retraits, et fournit des copies officielles à tous les pays africains.



COIN QUIZ

APPLIQUER, SIGNER ET MODIFIER LES RÈGLES

Quiz (Vrai /Faux):

1. Qui doit travailler ensemble pour prévenir la violence ?
 - a. Les pays doivent respecter les règles et informer la Commission Africaine.
 - b. La Convention commence après que 15 pays l'ont signée.

Exercice:

- a. Imagine que tu es un dirigeant de pays. Écris pourquoi tu signerais la Convention.
- b. Crée une frise chronologique montrant comment la Convention devient active.
- c. Écris ou dessine : « Un monde où les femmes et les filles sont en sécurité ressemble à... »
- d. Engagement de groupe : Chaque enfant écrit une promesse pour aider à protéger les femmes et les filles.

**COIN
QUIZ**



MESSAGE FINAL

“ Tout le monde doit protéger les femmes et les filles et les traiter avec respect. Quand nous travaillons tous ensemble, le monde devient un meilleur endroit.



« ÉCRIVEZ VOS NOTES ICI »



[illegible]

« ÉCRIVEZ VOS NOTES ICI »

This image shows a single sheet of white paper with horizontal green ruling lines. The lines are evenly spaced and run across the width of the page. There are no margins, text, or other markings on the paper.



Siège de l'Union africaine
Boîte postale 3243, rue Roosevelt
W21K19, Addis-Abeba, Éthiopie

Tél. : +251 11 551 77 00
Fax : +251 11 551 78 44

www.au.int

Droits d'auteur © 2026 Union africaine et World Vision

